

Poste de travail pour tous

Afin que les personnes à mobilité réduite puissent travailler sans barrière, il suffit d'adapter plus ou moins les bâtiments et les postes de travail. Ignorant les moyens auxiliaires existants et les possibilités de financement, les employeurs hésitent à franchir le pas. Cet article a pour objectif de les informer.

Alistair Bailey travaille à la production de la société Keller Laser, spécialisée dans la transformation des métaux. Après avoir salué ses collègues, il va chercher ses appareils de travail qui ont été préparés à son attention. Il enfle ses vêtements de protection indispensables et se rend à son poste de travail. Tout d'abord, il règle le plan de travail à la bonne hauteur afin de pouvoir y accéder en fauteuil roulant et prendre une bonne position de travail (voir photo 1). Puis, il exécute à la ponceuse ou au chalumeau les travaux qui lui sont confiés conformément aux souhaits des clients.

Une réinsertion exemplaire

Canadien, Alistair est un ancien joueur performant de football américain qui a joué pour la dernière fois dans l'équipe des Broncos de Landquart. En 2013, un accident de quad le laisse paraplégique. Après une longue thérapie au Centre suisse des paraplégiques de Nottwil, il retourne au travail où il exécute des travaux de ponçage et de soudure. Mais cet exemple implique une volonté, de la part des employeurs, de réintégrer

ces personnes et d'adapter leur poste de travail.

Dans le cas d'Alistair, la direction s'est engagée de manière exemplaire pour sa réinsertion. Elle a fait transformer l'accès à l'entreprise, les installations sanitaires et son poste de travail. Alistair bénéficie par ailleurs d'une place de parc à proximité de l'entrée du bâtiment (voir photo 2). De nombreuses usines verrouillent leurs portes à l'aide d'un ferme-porte automatique. Mais les personnes en fauteuil roulant ne peuvent pas ouvrir ce type de porte. C'est pourquoi la société Keller Laser a installé une ouverture automatique des portes (voir photo 3). Pour se rendre aux toilettes, des barres d'appui suffisent à Alistair pour se transférer du fauteuil roulant au siège de la cuvette (voir photo 4).

Une réinsertion qui profite à tous

La réinsertion professionnelle des personnes à mobilité réduite est dans l'intérêt de l'Assurance Invalidité (AI) et dans le nôtre à tous. Il est en outre

Photographie 1 : Alistair Bailey exécute son travail en vêtements de protection et dans une position assise optimale.



essentiel pour ces personnes de se voir confier un travail utile. En règle générale, l'AI prend en charge les coûts des adaptations nécessaires à la réinsertion professionnelle des personnes concernées.

De nombreux employeurs manquent toutefois d'expérience quand il s'agit de gérer la situation d'employés avec handicap. L'exemple d'Alister Bailey démontre qu'il est possible pour presque tous les employeurs de répondre aux besoins spécifiques de leurs collaborateurs.

Petite adaptation, grands effets

Quelles adaptations sont nécessaires pour répondre aux besoins particuliers des personnes à mobilité réduite ? On peut envisager par exemple un accès sans barrière au bâtiment à l'aide de monte-escaliers, d'ascenseurs, de rampes ou de plates-formes élévatrices pour l'intérieur ou l'extérieur. Les personnes concernées accèdent au bâtiment à l'aide de béquilles, de déambulateurs ou de fauteuils roulants. Toutefois, le choix du moyen auxiliaire adéquat dépend de la situation des locaux et doit être examiné avec attention. Si une personne dépend impérativement d'un auxiliaire de mobilité,

une porte automatique peut s'avérer judicieuse.

Au moins l'une des toilettes doit être équipée de barres d'appui et être suffisamment spacieuse pour permettre un transfert du fauteuil roulant vers la cuvette. Le lavabo doit également être accessible. Si la personne ne peut pas faire sa toilette intime elle-même, un WC-douche est la meilleure solution. Il existe des rehausseurs WC faciles à monter ou des WC-douches complets. Là encore, cela dépend des besoins de la personne. Les portes doivent présenter une largeur minimum de 80 cm afin de laisser passer un auxiliaire de mobilité. C'est déjà le cas dans de nombreux bureaux qui ne nécessitent donc aucune transformation.

Travail de bureau: de nombreux moyens auxiliaires existent

Le travail de bureau est particulièrement approprié aux personnes à mobilité réduite et les postes de travail sont faciles à adapter. Hormis les adaptations mentionnées ci-dessus, il s'agit avant tout, comme dans le cas d'Alister, d'avoir un poste de travail à la bonne hauteur. Des tables de travail réglables en hauteur se sont entre-temps généralisées dans de nombreuses entreprises.

Photographie 2: La place de parc d'Alister Bailey est à proximité de l'entrée de l'entreprise.



Les employeurs sont d'une certaine façon obligés de mettre des postes de travail ergonomiques à la disposition de leurs employés.

Pour simplifier l'utilisation d'un ordinateur, il existe différents moyens auxiliaires particulièrement utiles pour les personnes souffrant d'une diminution fonctionnelle des mains. Par exemple, une souris plus grosse ou un joystick pour naviguer sur l'écran ou encore un bouton comme touche Enter. La commande de fauteuils roulants peut également être adaptée pour être utilisée comme souris d'ordinateur. Un atout notamment pour les personnes fortement paralysées. Il existe en outre diverses aides à la communication qui permettent par exemple de saisir des textes directement par enregistrement vocal. Ensuite, ces textes n'ont plus qu'à être corrigés par la personne concernée ou par un tiers.

Un conseil personnalisé

Il est par ailleurs possible de commander un ordinateur avec les yeux. Un siège de travail spécial permet de remplacer une chaise de bureau inadéquate. Un fauteuil roulant à verticalisation permet aux personnes en fauteuil d'atteindre par exemple des armoires à classeurs, d'échanger avec les autres

sur un pied d'égalité ou de participer à des réunions debout. La fonction verticale active la circulation sanguine ainsi que les fonctions corporelles en général. Mais attention : les fauteuils roulants à verticalisation ne sont pas toujours la bonne solution. Il faut tenir compte des limitations dues à l'invalidité de la personne.

A cette liste de moyens auxiliaires s'ajoutent de nombreuses autres améliorations permettant d'adapter le travail des personnes avec handicap à leurs besoins corporels. Pour répondre à la haute personnalisation de ces postes de travail, un conseil sur place est impératif.

La FSCMA apporte son soutien aux particuliers ou aux entreprises intéressés à travers ses huit sites répartis dans toute la Suisse. Ses spécialistes les conseillent sur toutes les questions liées au lieu de travail et les informent des voies de financement possibles. Les adresses des sites de la FSCMA sont indiquées à la page 22 de cette revue.

3 Photographie 3 : Une ouverture automatique de la porte lui permet d'entrer dans le bâtiment.

4 Photographie 4 : Des barres d'appui dans les toilettes se montent rapidement et permettent à Alistair de se transférer du fauteuil roulant à la cuvette des toilettes et vice-versa.

